

## Modèles de motions

### Contre la DHG lycée

« Le Conseil d'administration du lycée..., réuni le XX/XX/2013, a pris connaissance de la DHG pour la rentrée 2013. Le CA demande (à adapter en fonction de votre établissement) :

- que l'ensemble des heures dédoublées prévues par les décrets par division soient données par le rectorat,
- que la/les classe(s) de seconde/première/terminale/STS supprimé(es) dans la structure 2013 soi(en)t maintenue(s) avec les effectifs qui existaient en 2012,
- que le regroupement d'élèves de S et de ES/L dans une même division de première/terminale soit abandonné,
- que les postes supprimés suite à cette DHG (*énoncez la liste des postes*) soient maintenus.

En conséquence, le CA ne peut accepter cette DHG insuffisante et ce TRMD qui ne fait qu'aménager la pénurie ».

### Contre les fermetures de sections ST2S

Le rectorat de Créteil prévoit la suppression de 14 divisions ST2S dans l'académie. Une classe de 1ère / terminale doit être fermée dans notre lycée à la rentrée 2013.

Pour justifier ces fermetures, le rectorat prend pour argument la fin du vivier d'élèves BEP arrivant en 1ère ST2S. Nous perdons effectivement des élèves avec la mise en place du bac professionnel ASSP. Mais une autre explication est à chercher du côté de la réforme du lycée qui a sacrifié la série ST2S avec un enseignement d'exploration illisible pour les élèves et une orientation mal menée.

La série ST2S garde pourtant toute sa pertinence au regard de l'évolution de l'emploi dans le domaine sanitaire et social aux niveaux II et III (infirmières, travailleurs sociaux) : on prévoit dans les années à venir un besoin de plus de 25000 emplois rien qu'en Île-de-France. Le baccalauréat professionnel offre des débouchés aux niveaux V et IV (aide soignant, auxiliaire de puériculture) différents du baccalauréat ST2S.

Des collègues vont voir leur poste supprimer. Dans notre lycée..... Le rectorat propose une affectation des professeurs de STMS en PLP (SMS). Cette procédure de reconversion est nulle et non avenue.

Le CA du lycée..... réuni le ..... 2013 dénonce cette situation et s'oppose à la fermeture des sections ST2S et aux suppressions de postes qui en découlent. Il revendique :

- le rétablissement de la passerelle de la voie professionnelle à la voie technologique pour permettre aux élèves qui le souhaitent de poursuivre au delà du baccalauréat.
- une gestion des personnels concertée et cadrée nationalement. Les personnels ne doivent pas faire les frais du manque d'anticipation de l'administration.
- la remise en cause de la réforme du lycée : retour à une option de 3 heures en seconde et à des dédoublements cadrés nationalement en première et terminale.
- une réflexion d'ensemble de l'Éducation nationale sur la filière sanitaire et sociale (place du bac pro et du bac ST2S) et sur la voie technologique dans son ensemble qui demeure une voie de réussite et de démocratisation pour les élèves.

### Pour le financement des options

« Le Conseil d'administration du lycée....., réuni le XX/XX/2013, constate que le rectorat, tout en décidant de l'implantation des options, oblige les lycées à les financer sans dotation spécifique, par amputation de leur dotation globale, ce qui revient à une ponction sur l'enveloppe déjà trop petite des dédoublements. Le CA du lycée ..... exige donc le financement de toutes les options du lycée (*les énumérer*) par un abondement de la DHG attribuée à l'établissement. »

### Contre les modalités des épreuves orales de LV

Si on ne peut que se féliciter que les langues vivantes soient évaluées à l'oral au baccalauréat, les modalités des nouvelles épreuves orales sont néanmoins inacceptables. Le CCF (contrôle continu en cours de formation) alourdit considérablement la charge de travail des enseignants sans aucune rémunération supplémentaire, pose d'inquiétants problèmes techniques dans la réalisation des sujets et surtout remet en cause l'équité entre candidats.

Le CA demande au ministère que les oraux de LV soient organisés dans un cadre qui respecte le principe du baccalauréat national : épreuves ponctuelles, terminales, anonymes et cadrées nationalement. Dans l'immédiat, le CA du lycée..... demande que le rectorat prenne, pour cette année, les mesures permettant l'organisation la plus équitable possible : mise en place d'une banque de sujets, copies anonymées, candidats et examinateurs dûment convoqués, épreuves repoussées au troisième trimestre.